



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Saint-Pierre-et-Miquelon

Question écrite n° 6497

Texte de la question

Mme Annick Girardin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de préserver le patrimoine historique maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon. La plus ancienne colonie française parmi les territoires d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon a toujours vécu de la mer : en témoigne, parmi tant d'autres éléments, la devise de la collectivité, « A mare labor ». Or, depuis la fin de la grande pêche, les vestiges de cette aventure humaine n'ont pas reçu le soutien nécessaire à leur préservation pour les générations futures. Aujourd'hui, les derniers navires et bâtiments qui témoignent encore de ce passé sont menacés de disparition. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de préserver ce patrimoine historique maritime irremplaçable.

Texte de la réponse

Les dispositions du code du patrimoine relatives aux monuments historiques sont applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon et les biens du patrimoine maritime peuvent être protégés à ce titre. Cependant, l'absence, dans le territoire, de commission compétente et de service instructeur de l'État a rendu difficile l'application de ces dispositions. En accord avec les deux préfets concernés, il a donc été décidé qu'en raison de l'existence de compétences scientifiques et techniques dans le domaine maritime à la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, ce service (conservation régionale des monuments historiques) serait mis à la disposition du préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon pour assurer l'instruction des demandes de protection au titre des monuments historiques, qui seront soumises à la commission nationale des monuments historiques, ainsi que les demandes d'autorisation de travaux sur les biens classés. Ce service assurera aussi le contrôle des travaux sur ces biens. Le bateau-pilote Ymac a ainsi été ainsi le premier bien du territoire à être classé par arrêté du 14 février 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Girardin](#)

Circonscription : Saint-Pierre-et-Miquelon (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6497

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6048

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9547